

Faire l'histoire de son village ?

Atelier partenariats : « Quels partenariats mettre en place ? »

– Partenariat avec les communes :

Il peut être financier et/ou logistique. Il existe une grande différence de politiques associatives selon les communes. Le partenariat peut se traduire par des aides logistiques comme l'accès aux salles, de la diffusion de la communication auprès des habitants, un accès aux archives, par un accompagnement dans l'organisation d'animations culturelles, de visites, des journées du patrimoine... Il peut aller jusqu'à l'organisation d'une politique patrimoniale co-construite et de démarches participatives et d'implication des citoyens aux problématiques de patrimoine. Les partenariats peuvent se construire avec les médiathèques communales et intercommunales.

La principale difficulté repose souvent sur un contexte de méfiance réciproque entre associations et municipalité. Il faut alors beaucoup de temps, pour l'association acquérir une légitimité qui passe par exemple par la présence de personnes ressources reconnues, d'experts.

– Partenariat avec les scientifiques :

Ce n'est pas toujours évident pour les associations en charge du patrimoine de monter des partenariats avec le monde scientifique (méfiance, jalousie...). Néanmoins il existe dans bien des cas de façon informelle. Il peut parfois se formaliser lorsqu'il y a une reconnaissance qui s'instaure avec des partenariats de compétences (des échanges de contenus, de données, des interventions de scientifiques organisées dans les associations et des interventions de membres d'associations dans des organismes de recherche...)

- Partenariats avec d'autres collectivités :

Des partenariats logistiques ou financier peuvent parfois être mis en place avec le département ou la région, dans le cadre de programme leader

- Partenariats avec des entreprises privés et autres sources de financements :

Pour certaines actions (par exemple des publications) du mécénat peut être recherché auprès d'entreprises locales. Mais il existe aussi des possibilités autour du financement participatif , le crowdfunding.

- Partenariats avec d'autres associations :

Dans tous les cas, le partenariat avec d'autres associations locales du village mais aussi d'autres association patrimoine sur d'autres villages paraît primordial. Il permet de mettre en commun, mutualiser, des connaissances et des moyens. Il favorise la transversalité. Il permet parfois aussi une meilleure écoute vis-à-vis de partenaires politico-administratifs, financiers ou scientifiques.

- Le bénévolat :

Nous avons longuement échangé sur l'importance du bénévolat dans le travail des associations patrimoine. La mobilisation de passionnés basée sur le plaisir, la convergence d'intérêt et la convivialité, la gratuité des actions mises en place, la souplesse et la réactivité sont autant de forces du bénévolat.

- Les échanges entre nouveaux/anciens habitants, jeunes/aînés :

L'ouverture apparaît comme un atout pour nos associations. Aller vers les nouveaux habitants est important car même si on peut parfois regretter un

manque d'intérêt et des comportements très consommateurs, cela peut aussi faire naître des envies de découverte et des nouvelles passions. Le multi-générationnel est aussi à favoriser avec des personnes plus âgées apportant du temps, du savoir, de la bienveillance et des jeunes apportant de l'innovation, des outils, de la nouveauté dans les questionnements...